Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 146 (2001)

Heft: 12

Vereinsnachrichten: SOG: Schweizerische Offiziersgesellschaft = SSO: Société suisse

des officiers = SSU : Societa svizzera degli ufficiali

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



SOCIETE SUISSE DES OFFICIERS

SSU SOCIETA SVIZZERA DEGLI UFFICIALI

A propos du Plan directeur et de ses corrections

En automne 2001, les différents organes de la Société suisse des officiers ont concentré leurs efforts sur quatre objets: le nouveau Plan directeur, la réforme qui devrait être réalisée entre 2003 et 2005, les structures de la SSO et d'autres organisations militaires ainsi que, naturellement, les votations sur les deux initiatives du GssA.

A la fin octobre, le Conseil fédéral a soumis au Parlement le Plan directeur de l'armée et la révision de la Loi militaire. Le Comité central de la SSO a fait un tour d'horizon auprès des sociétés membres et des officiers, ce qui permet, notamment, de constater de la satisfaction: les responsables de la réforme « Armée XXI » ont réussi à éviter l'allongement des délais, les réserves touchant au contenu, le mécontentement à propos des procédures choisies.

Les éléments essentiels, soutenus par la SSO et d'autres cercles militaires, ont été maintenus. Il s'agit de la réduction des effectifs, de la modularité à l'échelon des bataillons, du raccourcissement de la voie hiérarchique, de la disponibilité échelonnée, grâce à une bonne combinaison de formations en cours de répétition, de militaires en service long et de militaires de carrière, de la réforme de l'instruction basée sur des formations d'application et des centres d'instruction, ainsi que des nouveaux modèles de carrières et de profils de prestations. Quelques propositions de la SSO ont été adoptées et l'on a défini plus clairement le profil des risques et les prestations que l'armée doit apporter.

Le Plan directeur contient les bases qui assurent la nouvelle souplesse de l'armée. Cette conception qui reste ouverte à d'éventuelles procédures de correction ou de contrôle, permet la création d'une organisation toujours perfectible. Le système a donc de bonnes perspectives.

De la cosmétique!

Ce n'était pas ce à quoi on pouvait s'attendre. Durant la procédure de consultation, les positions à droite et à gauche ne laissaient qu'une faible marge à une politique centriste. Une appréciation judicieuse de la situation, dans le projet, amenaient des conclusions erronées à gauche, un manque total d'appréciation et de conclusions à droite. Pour une réforme structurelle équilibrée, donc centriste, il n'y avait ni enthousiasme ni refus catégorique. Maintenir la balance égale entre la tête et le cœur semblait plus important que faire face à des conclusions, peut-être dures, mais résultant de données nouvelles. Dans un tel contexte, le Conseil fédéral n'a pas eu de grandes discussions fondamentales, mais a pu se limiter à faire de la cosmétique.

Un exemple typique, c'est la question des brigades. Dans un premier temps, on avait presque abandonné l'engagement modulaire et le système d'instruction en faveur de brigades «fixes»; on a apporté ensuite une juste correction en formant des brigades en tant qu'organisation de base. Ultérieurement, 3 brigades à trois bataillons «jaunes» se transforment en 2 brigades à 6 bataillons «jaunes». De même, 3 brigades à 4 bataillons «verts» en 4 brigades à 3 bataillons «verts». Č'est une véritable réforme, l'effet est frappant! Une grande satisfaction pour peu de changements... D'autant plus que l'on a pu prouver qu'en définitive, la question des brigades n'est pas tellement importante!

Quelques dissonances

Des brigades, trop nombreuses et trop grandes, amènent des «sur-structures», une tendance qui prévaut aussi dans la conduite de notre armée. Il faudra donc que des modifications soient introduites dans le Plan directeur. Si, d'un côté, on raccourcit les voies hiérarchiques, d'un autre côté, on les rallonge avec des états-majors. Tout cela, combiné avec le «modèle à plusieurs composantes», est trop compliqué! Le futur chef de l'armée doit être en mesure de conduire, il ne doit pas être chargé par un réseau inextricable d'étatsmajors...

De cette manière, les ressources en personnel et en argent ne sont pas utilisées de manière effi-

RMS № 12 — 2001

LA PAGE DU COMITÉ CENTRAL



220

22 U

SOCIETE SUISSE DES OFFICIERS

SOCIETA SVIZZERA DEGLI UFFICIALI

cace. Cela ne vaut pas seulement pour les états-majors, mais surtout pour l'organisation de la logistique aux échelons supérieurs. Il faut apporter des remèdes aux conceptions actuelles! Il ne suffit pas d'attendre 2005 pour les examiner, d'autant plus qu'elles existent depuis longtemps.

Réforme de l'instruction

La SSO a toujours été d'avis que la réforme de l'instruction constitue l'élément essentiel de la réforme. Elle doit devenir plus efficace et plus compatible avec le principe de la milice. Cela exige des structures nouvelles de soutien pour les cadres de milice, c'est-à-dire surtout des formations d'application avec des centres de compétences et des instructeurs hautement motivés. A présent, il existe de bonnes prémisses...

La prolongation de l'instruction de base apparaît comme une deuxième prémisse, puisque l'instruction en formation fait partie de l'instruction de base. Il faut l'affirmer, même si des thèses contraires jouissent actuellement d'une grande popularité politique, même en haut lieu. Cellesci ne sont objectivement pas acceptables. La nouvelle armée apporte des nouveautés, telles que la «multifonctionnalité», la symbiose des fonctions de protection et de combat à cause de la baisse du nombre des formations, un haut niveau de technologie, l'indispensable coordination de systèmes différents, le concept de disponibilité.

Ces exigences totalement nouvelles demandent une instruction de base plus longue. La SSO s'est toujours prononcée en faveur de solutions souples. Pour certaines fonctions 15 ou 21 semaines pourraient être judicieuses; pour le gros des troupes, pourtant, il faut 24 semaines.

Réalisation du Plan directeur

Tous les organes de la SSO s'occuperont intensivement de la réalisation du Plan directeur et des problèmes liés à la phase de transformation. Il est urgent que la direction de l'armée soit choisie, qu'un service d'information et de communication soit organisé, car il faut être en mesure d'informer, non seulement en ligne ou de manière arbitraire. Toute information spécifique doit parvenir d'abord aux groupes directement concernés. Il ne s'agit pas seulement d'un problème de communication mais de juste décision. Le militaire a le droit d'être informé. Dans les deux prochaines années, les classes d'âge hors-cadre seront-elles simplement libérées ou «prendrontelles congé» à l'armée et en recevant une information sur la politique de sécurité?

Le comité central, qui veut influencer ce processus de transformation, a mis sur pied un groupe de travail sous la direction du col EMG Jacques Bühler.

En cette fin d'année, nous adressons nos vifs remerciements à tous ceux qui ont travaillé sans relâche ces derniers mois. Ils ne l'ont pas fait en vain! La procédure menant aux décisions et à la coopération des différents organes de la SSO a été sensiblement améliorée. La conférence des présidents joue un rôle toujours plus important et contribue activement à forger l'opinion interne de la SSO, qui a également intensifié ses contacts avec les sections.

Malgré la grande hétérogénéité des opinions au sein de nos organes, il a été possible d'arriver à des positions et à des majorités très claires. Nous avons été les seuls à prendre position sur l'Armée XXI, déjà en février 2001. Nous avons continuellement élaboré nos thèses, sans interruption ou déviation. Nos prises de position sur les problèmes touchant à la politique de sécurité et aux votations ont toujours été claires, fondées et sans dé tours. On connaît nos points de vue! Tout cela ne se réalise pas sans l'engagement d'un grand nombre de membres. C'est un tel engagement qui permet à la SSO de demeurer un interlocuteur important.

Le comité central de la SSO adresse à tous ceux qui se sont engagés ses vifs remerciements et ses meilleurs vœux pour l'année nouvelle. Il espère qu'après cette année, le monde pourra vivre un Noël couronné de paix, de liberté et de dignité humaine.